

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, JJ Marteil, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, Laure Détrez, PY Le Grogneç, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à AM. Goujon
MF Guillemot, qui a donné procuration à M. Foidart
Mme Renouf qui a donné procuration à A. Buzaré
Mme David qui a donné procuration à L. Détrez
M. Cormier qui a donné procuration à M. Daniel
M. Guilbaudeau qui a donné procuration à M. Aubertin
M. Médica qui a donné procuration à F. Ballester

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 25 Mai 2016
Date de l'affichage : 25 Mai 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

2016-58 : Intégration de parcelles en domaine public communal à Kerhars

Rapporteur : D. Guillerme

Il s'agit encore d'un délaissé de terrain issu d'un alignement et qui n'a jamais été rétrocédé à la commune.

La bande de terrain, en nature de trottoir, est cadastrée YC 134 et mesure 34 m². Elle borde tout le nord de la propriété YC 135 et appartient aux vendeurs d'origine : Madame Louise LE CLANCHE et son fils, Monsieur Roland Louis LE GOFF.

Il avait été indiqué dans l'acte de 1990 : « Cession gratuite éventuelle de terrain à la Commune pour l'élargissement de la voie. Viabilité à la charge des intéressés».

Le notaire remarque qu'une cession gratuite de la parcelle cadastrée section YC 134 avait été envisagée sans jamais être régularisée depuis. Il demande un engagement de notre part à l'effet de régulariser une cession gratuite de la parcelle cadastrée section YC 134 à notre profit.

Les frais seront à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 03/06/2016

Reçu en préfecture le 03/06/2016

Affiché le 03/06/2016

ID : 056-215600784-20160531-201658-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 21 avril 2016 ;

AUTORISE l'intégration gratuite dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée YC 134, d'une surface de 34 m², appartenant à Madame Louise LE CLANCHE et Monsieur Roland Louis LE GOFF ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 1^{er} Juin 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

